



**Direction Générale des  
Services du Département**  
Direction du Développement

Sous-direction du Développement  
Economique

Affaire suivie par : V. Charles  
Poste:

**2011-CP-3816**

## **RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 16 septembre 2011

### **DISPOSITIF ÉCONOMIQUE ETUDES PRÉALABLES AUX PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT SUBVENTION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CONTRÉE D'ABLIS-PORTES D'YVELINES (CAPY) POUR L'ÉTUDE D'UN PROJET DE PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES ET TÉLÉ-CENTRE**

Politique	: Développement
Secteur	: Structures d'animation et de développement économique
Programme	: Etudes de faisabilité économiques
<i>Données financières</i>	CP 2011
Montant actualisé	254 000 €
Montant déjà engagé	105 736 €
Montant disponible	148 264 €
Montant réservé pour ce rapport	41 440 €

Le dispositif économique départemental prévoit d'apporter la contribution financière du Département pour la réalisation d'études préalables au lancement de projets économiques structurants pour les territoires (mesure 2-4).

Dans ce cadre, la Communauté de Communes Contrée d'Ablis Portes d'Yvelines (CAPY) sollicite l'aide financière du Département concernant une étude préparatoire à la création d'une pépinière d'entreprises et d'un télé-centre.

## **Le contexte et les objectifs de l'étude**

Avec environ 7 000 habitants et un peu plus de 3 000 actifs répartis sur 8 communes, la CAPY est un territoire essentiellement rural.

Située aux portes de l'Ile-de-France et des Yvelines, elle dispose d'un fort potentiel d'attractivité, du fait de son excellente desserte routière et ferroviaire (autoroutes A10 et A11 avec 2 échangeurs, routes nationales 10 et 191, voie ferrée Paris-Tours). En outre, elle accorde une importance prépondérante au développement économique comme moyen d'assurer la pérennité des communes qui la composent.

La CAPY souhaite travailler à l'amélioration de ce qu'elle considère comme deux points faibles de sa situation économique : d'une part l'absence de structure dédiée à la création d'entreprises ou au suivi des PME et, d'autre part, le fait qu'une proportion importante de sa population travaille en dehors du territoire de l'intercommunalité (78% de ses actifs travaillent hors de la CAPY).

La CAPY souhaite donc s'engager dans une politique volontariste d'hébergement des jeunes entreprises mais aussi de soutien à ceux de ses actifs qui travaillent loin de chez eux en mettant à leur disposition une structure destinée à favoriser le télétravail (télé-centre).

L'étude lancée par la CAPY se décompose donc en deux lots : l'un destiné à la création d'une pépinière d'entreprises et l'autre à la création d'un télé-centre. Ces études poursuivront les mêmes objectifs :

- analyser l'opportunité de créer de telles structures à l'échelle du territoire de la CAPY ;
- déterminer les conditions techniques et organisationnelles de faisabilité de ces structures.

## **Le contenu et le planning de l'étude**

La CAPY souhaite faire appel à des experts afin de l'aider dans sa décision de réaliser ou non les structures envisagées (pépinière et télé-centre).

Elle a ainsi retenu deux prestataires différents pour les deux lots qui composent son étude. La réalisation du lot 1 a été confiée au groupement Interfaces/Vitam Ingénierie tandis que celle du lot 2 a été attribuée au cabinet Strategic Scout.

Concernant la pépinière d'entreprises, le cabinet de conseil Interfaces, associé à Vitam Ingénierie, propose une mission de 5 mois, composée d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle.

La tranche ferme se décompose elle-même en trois phases :

- l'identification du marché et des besoins du territoire (2 mois et demi) ;
- la programmation du site et la qualification du projet notamment en termes de politique tarifaire et partenariale (1 mois et demi) ;
- la faisabilité technique et financière (1 mois).

La tranche conditionnelle concerne l'élaboration du programme technique détaillé.

S'agissant du télé-centre, la société Strategic Scout compte mener à bien sa mission en 4 mois en l'articulant autour des 5 étapes suivantes :

- dresser l'inventaire des expériences nationales et internationales en matière de télé-centre et analyser le marché local pour ce genre d'équipement ;
- identifier et caractériser les investissements nécessaires ;
- définir le montage juridique du futur télé-centre ;
- analyser les aspects financiers du projet et dresser un plan d'affaires prévisionnel ;
- déterminer un plan d'actions et de communication.

Dans le cas où la faisabilité de la pépinière et du télé-centre serait confirmée, les conclusions des deux études seraient combinées afin que soit envisagée la construction d'équipements communs et de services mutualisés aux deux structures, voire de localiser la pépinière et le télé-centre dans les mêmes locaux.

### **Le coût et le plan de financement de l'étude**

Le budget prévisionnel global de l'étude est de 82 880€ HT dont 43 280€ HT pour le lot pépinière (34 890€ HT pour la tranche ferme et 8 390€ HT pour la tranche conditionnelle) et 39 600€ HT pour le lot télé-centre.

Le plan de financement est le suivant :

	Montant HT	%
CAPY	41 440 €	50%
Conseil Général des Yvelines	41 440 €	50%
Total	82 880 €	100 %

### **La subvention du Conseil Général**

Compte tenu de l'intérêt de ce projet et conformément au dispositif départemental en faveur de l'appui financier aux études préalables aux projets de développement et d'aménagement économiques structurants, je vous propose d'attribuer à la CAPY une subvention d'un montant maximum de 41 440 € correspondant à 50 % du montant HT de l'étude estimé à 82 880 €.

Le projet de délibération suivant vous est soumis :